

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBACH Revêtement de garage

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 70097073707030

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

HORNBACH Revêtement de garage

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Couche spéciale

Utilisations déconseillées

Néant, utilisation conforme aux fins

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Hornbach Baumarkt AG

Rue: Schellenrain 9

Lieu: CH-6210 Sursee

Téléphone: +41 41925 6700

Téléfax: +41 41925 6735

e-mail (Interlocuteur): SDB@meffert.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (STIZ)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Huile de lin, polymère avec bis-A, éther diglycidyle de bis-A, diéthylènetriamine, formaldéhyde, éther glycolique de Phéther, Pentaéthylhexamine

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBAACH Revêtement de garage

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 70097073707030

Page 2 de 10

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208

Contient 3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine, 3,6,9,12-tétraazatétradécane-1,14-diamine; pentaéthylènexamine, tétraéthylènepentamine. Peut produire une réaction allergique.
 EUH211: Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
68915-81-1	Huile de lin, polymère avec bis-A, éther diglycidyle de bis-A, diéthylènetriamine, formaldéhyde, éther glycolique de Phéther, Pentaéthylènexamine			10 - < 15 %
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
13463-67-7	dioxyde de titane			3 - < 5 %
	236-675-5		01-2119489379-17	
	Carc. 2; H351			
111-40-0	3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine			0,1 - < 1 %
	203-865-4	612-058-00-X	01-2119473793-27	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1; H312 H302 H314 H317			
4067-16-7	3,6,9,12-tétraazatétradécane-1,14-diamine; pentaéthylènexamine			0,1 - < 1 %
	223-775-9	612-064-00-2	01-2119485826-22	
	Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H314 H317 H400 H410			
90640-66-7	tétraéthylènepentamine			0,1 - < 1 %
	292-587-7		01-2119487290-37	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H312 H302 H314 H318 H317 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques et facteurs M

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques et facteurs M	
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane	3 - < 5 %
	Carc. 2; H351: >= 100 - 100		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

Après inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire. Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBACH Revêtement de garage

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 70097073707030

Page 3 de 10

immédiatement avec: Eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Brouillard d'eau, Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: épaisse fumée noire L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13 Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver dans le récipient d'origine fermé et étanche. Respecter les consignes de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBACH Revêtement de garage

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 70097073707030

Page 4 de 10

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: base, Agent oxydant.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger de la chaleur et du gel. Protéger des radiations solaires directes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Couche spéciale

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
13463-67-7	Dioxyde de titane (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
111-40-0	Diéthylènetriamine	1	4		VME 8 h	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
13463-67-7	dioxyde de titane			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	10
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	700

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
	Milieu environnemental	
13463-67-7	dioxyde de titane	
	Eau douce	0,127 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,61 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg
	Sédiment marin	100 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sol	100 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures d'hygiène

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBACH Revêtement de garage

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 70097073707030

Page 5 de 10

Protection des yeux/du visage

Lors d'une application au pistolet, porter des lunettes de protection.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Si nécessaire, utiliser des sous-gants en coton.

Temps de pénétration (durée maximale de port): >480 min. Epaisseur du matériau des gants : >0,5 mm

Protection de la peau

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Pas obligatoire, éviter cependant de respirer les brouillards de pistolage. Masque respiratoire à l'utilisation par injection.

Masques à filtre combiné A2 - P2

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	voir la couleur sur l'étiquette d'emballage
Odeur:	douceâtre
pH-Valeur (à 20 °C):	7-8
Modification d'état	
Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non applicable
Point d'éclair:	non applicable
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	0,8 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Température d'inflammation:	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Pression de vapeur:	non applicable
Densité:	1,37 g/cm³
Hydrosolubilité:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBACH Revêtement de garage

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 70097073707030

Page 6 de 10

Teneur en solvant:

1% Organische Lösemittel

53% Wasser

9.2. Autres informations

aucune/aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Maniement sûr: voir rubrique 7

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Comburant, Acide fort, Base forte

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et du gel.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	OCDE 425
	cutanée	DL50 mg/kg	>10000	Lapin	
111-40-0	3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine				
	orale	DL50 mg/kg	1540	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	672	Lapin	
90640-66-7	tétraéthylènepentamine				
	orale	ATE mg/kg	500		
	cutanée	ATE mg/kg	1100		

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBACH Revêtement de garage

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 70097073707030

Page 7 de 10

Contient 3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine, 3,6,9,12-tétraazatétradécane-1,14-diamine; pentaéthylénhexamine, tétraéthylènepentamine. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique**Observations relatives à la classification**

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Influence sur le système nerveux central, Lésions du foie et des reins. En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc.

Observation diverses

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Le mélange est classé dangereux selon la Directive 1999/45/CE. Voir section 2.1 (classification). RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>10000	96 h Cyprinus carpio (Carpe)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h Daphnia magna (puce d'eau géante)		
111-40-0	3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	430 mg/l	96 h Leuciscus idus		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1164	72 h Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	53,5	48 h Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
111-40-0	3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine	-2,13

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBACH Revêtement de garage

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 70097073707030

Page 8 de 10

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
13463-67-7	dioxyde de titane	19-352	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Remettre les restes liquides au centre de collecte pour déchets spéciaux. Les résidus secs de ce produit peuvent être évacués avec les déchets ordinaires.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080111 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150104 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBACH Revêtement de garage

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 70097073707030

Page 9 de 10

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: 3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine; 3,6,9,12-tétraazatétradécane-1,14-diamine;
pentaéthylènexamine

2010/75/UE (COV): 0,4 % (5,48 g/l)

2004/42/CE (COV): 0,2 % (2,74 g/l)

Indications relatives à la directive N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBACH Revêtement de garage

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 70097073707030

Page 10 de 10

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,15.

Abréviations et acronymes

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC - Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine, 3,6,9,12-tétraazatétradécane-1,14-diamine; pentaéthylènehexamine, tétraéthylènepentamine. Peut produire une réaction allergique.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)